



VILLE DE  
**REMICH**

Remich, le 24 octobre 2018

Réf. 22/18

## Avis au Public

Conformément à l'article 9.2 (alinéa 2) de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé qu'une demande d'autorisation a été introduite auprès de l'Inspection du Travail et des Mines sous le n°3A/2018/1343/137 par

RECTILUX SARL relative à l'exploitation de quatre ponts roulants avec palan Marque DEMAG, type EPKE-0, numéros de construction 18990247, 18990249, 18990251 et 18990252 à Remich, 59, route de Stadtbredimus.

Remich, le 24 octobre 2018

Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre :

Le Secrétaire :

---

Certificat

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour.

Remich, le 24 octobre 2018

Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre :

Le Secrétaire :